

Point éco

Le développement de l'agriculture biologique en systèmes de grandes cultures

Une étude Pluriagri réalisée en 2023 dresse un état des lieux du bio dans le secteur des grandes cultures. Elle met notamment en avant son développement récent dans les exploitations.

Contexte

Le Pacte vert ambitionne d'étendre l'agriculture biologique à 25 % des surfaces agricoles européennes d'ici 2030. De même, la France, dans son plan stratégique national pour la Politique Agricole Commune (PAC), projette d'avoir 18 % au minimum de la Surface Agricole Utile (SAU) conduite en agriculture biologique (AB) en 2027, contre 10,7 % aujourd'hui. Face à ces objectifs, Terres Univia, l'Interprofession des huiles et des protéines végétales a voulu faire l'état des lieux du développement de l'agriculture biologique dans le secteur des grandes cultures en diligentant une étude auprès de Pluriagri.

Méthodologie

L'étude de Pluriagri est basée sur l'exploitation des données du Recensement Agricole de 2020 (RA2020) et du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de 2021. Deux questions du Recensement Agricole ont retenu son attention :

- Votre exploitation est-elle certifiée ou en conversion en agriculture biologique (AB), selon le cahier des charges officiel Agriculture Biologique, pour tout ou partie de ses productions ?
- Si oui, en quelle année a eu lieu la conversion de l'exploitation en AB ? L'exploitation est-elle conduite intégralement en AB ?

La représentation des exploitations en agriculture biologique fait l'objet d'une grande attention des services du RICA. Les exploitations bio sont identifiées dans ce réseau comptable depuis 2002. La proportion des exploitations totalement converties à l'agriculture biologique y a triplé en 10 ans et continue d'augmenter chaque année.

L'analyse de Pluriagri s'est focalisée sur les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (COP) correspondant à l'Otex 15¹, qui cultivent 45 % des surfaces de céréales et 60 % de celles d'oléoprotéagineux de l'ensemble des COP conduites en agriculture biologique en France.

Résultats

Une progression récente du bio en grandes cultures

D'après le Recensement Agricole de 2020, 8 % des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (de l'Otex 15) sont certifiées ou en cours de conversion en agriculture biologique, pour tout ou partie de leurs productions, ce qui représente un taux inférieur à celui de l'ensemble des exploitations françaises toutes cultures confondues (12 %).

Le développement de l'agriculture biologique dans les systèmes de grandes cultures est, en effet, récent puisque 78 % des conversions ont seulement eu lieu depuis 2010. Les exploitants engagés sont par ailleurs,

¹ Orientation Technico-Economique

en moyenne, plus jeunes et diplômés qu'en agriculture conventionnelle.

En 2020, au sein de l'Otex 15 7 % des surfaces de céréales, 9 % de celles d'oléagineux (dont le soja) et 22 % de celles de protéagineux (y compris les légumes secs) étaient cultivées dans des systèmes orientés vers l'agriculture biologique (c'est-à-dire dans les exploitations certifiées ou en cours de conversion). Plus particulièrement, dans huit régions françaises, plus de 20 % des surfaces de protéagineux sont cultivées en agriculture biologique. En revanche, la production de céréales bio reste marginale, sauf en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les oléagineux bio sont, eux, surtout présents en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine.

Une localisation privilégiée en Occitanie et dans les zones intermédiaires

Les exploitations bio de l'Otex 15 sont localisées de manière privilégiée dans les départements situés en zones intermédiaires, dans le Sud-Ouest, mais aussi, de manière isolée, dans le Sud-Est. La région Occitanie se démarque particulièrement : 16 % des exploitations de l'Otex 15 y sont certifiées ou en conversion. La région compte, en effet, 17 % des surfaces de céréales, 25 % en oléagineux et 59 % en protéagineux bio.

Plus de diversification dans les exploitations bio de l'Otex 15

L'assolement des exploitations de l'Otex 15 conduites en bio est plus diversifié qu'en agriculture conventionnelle. En effet, 16 % d'entre elles cultivent plus de quatre espèces de céréales, contre seulement 5 %

dans le système conventionnel. De même, 14 % des producteurs bio cultivent au moins 4 espèces d'oléo-protéagineux, contre 2 % en conventionnel.

Apports, limites et perspectives

La comparaison des résultats économiques entre systèmes bio et conventionnels est délicate à l'échelle nationale en raison de la concentration de l'agriculture biologique dans un petit nombre de régions, d'où un risque de confusion dans l'interprétation des données.

A l'échelle régionale cependant, les données du RICA permettent de comparer, en Occitanie, les résultats des exploitations bio et conventionnelles COP. Ainsi, le revenu courant avant impôt par actif non salarié en 2021 était, en moyenne, 23 % plus élevé dans les exploitations bio de l'Otex 15, grâce notamment à des charges en intrants plus faibles et à des aides et subventions plus importantes. Ce résultat, établi à ce stade sur une seule année, devra être confirmé en analysant les années antérieures.

En outre, il faut noter que ces résultats ne reflètent pas l'impact de la crise qui frappe actuellement l'agriculture biologique. En effet, si le secteur a bénéficié d'une dynamique favorable ces dernières années encouragée par une demande des consommateurs, la hausse des prix alimentaires liée à l'inflation génère désormais une conjoncture plus difficile pour le bio.

Plus d'informations

Étude Pluriagri « *L'agriculture biologique dans le secteur des grandes cultures (Otex 15) : chiffres-clés* » — mai 2023

Contacts **Bénédicte Carlotti**

Chargée d'études, Pluriagri
carlotti@pluriagri.fr

Tiana Smadja

Chargée d'études économiques, Terres Univia
t.smadja@terresunivia.fr

« Point éco » est une publication régulière diffusée par Terres Univia, l'Interprofession des huiles et protéines végétales. Elle présente les résultats des études économiques commanditées par la Commission Structuration de filières, d'analyses économiques et de marchés pour le développement de la filière oléagineuse et des plantes riches en protéines. Ces études sont financées par les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) destinées à financer le programme d'actions interprofessionnelles réalisées dans le cadre des activités de Terres Univia, de l'institut technique Terres Inovia et du Fonds d'Action Stratégique des Oléo-protéagineux (FASO) confié à Sofiprotéol en gestion.

Étude économique financée sur fonds CVO
(financement Terres Univia, Pluriagri et Sofiprotéol pour le FASO)

